



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Passerelle entre la faculté de médecine et les écoles d'infirmiers

Question écrite n° 2738

Texte de la question

M. Cyrille Isaac-Sibille interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la possibilité de créer des passerelles possibles entre faculté de médecine et écoles d'infirmiers. Suite aux nombreuses difficultés rencontrées par les étudiants en médecine ayant échoué à l'issue leur première année commune aux études de santé (PACES), M. le député tenait à saluer la fin de ce concours. Actuellement et selon la conférence des présidents d'université (CPU), seuls 15 % des ex-étudiants de PACES rejoignent une formation paramédicale. L'entrée des écoles d'infirmiers dans Parcoursup, en 2019, n'a en rien amélioré la situation, beaucoup de refus pour un accès aux écoles d'infirmier de la part d'étudiants issus de deux années de PACES ont été signalés à M. le député. Afin de continuer le travail entamé dans « Ma santé 2022 » pour favoriser le parcours des étudiants en santé, il lui demande s'il compte instituer une passerelle entre la faculté de médecine et les écoles d'infirmiers.

Données clés

Auteur : [M. Cyrille Isaac-Sibille](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2738

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2022](#), page 5014

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)